

Inscriptions scolaires à Troyes pour la rentrée 2024

Comme chaque année, la période des inscriptions scolaires, ouverte depuis le mois d'avril, arrive bientôt à son terme. Pour inscrire votre enfant en classe de CP dans une école élémentaire troyenne (à l'exception des écoles primaires : Blossières, Jules Ferry, Chevalier, Paradis, Paul Bert, Preize et 14 Juillet, où l'inscription est automatique), pour une première inscription en maternelle, ou pour les nouveaux arrivants souhaitant inscrire leur enfant dans une école de la ville, voici la liste des documents à préparer (scan ou photo) pour les joindre à votre dossier :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (pages des parents et de l'enfant)
- Justificatif de vaccination de l'enfant (copie des pages des vaccins obligatoires du carnet de santé ou certificat de vaccination)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau, etc.)
- En cas de divorce ou de séparation : jugement établissant le lieu de résidence de l'enfant
- Pour un changement d'école : certificat de radiation de l'établissement précédent

Cette démarche constitue une pré-inscription. L'admission définitive est validée par les directeurs d'école. Les inscriptions concernent uniquement les enfants entrant en maternelle nés en 2021, en CP, ou en cas de première inscription dans une école de Troyes.

Pour effectuer votre demande de pré-inscription, rendez-vous en ligne sur le portail famille de la Ville de Troyes, au pôle famille et proximité du bâtiment Audiffred situé au 1 rue de la Tour à Troyes ou dans les maisons de quartier troyennes.

CONTACT

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50 · relations.presse@troyes-cm.fr